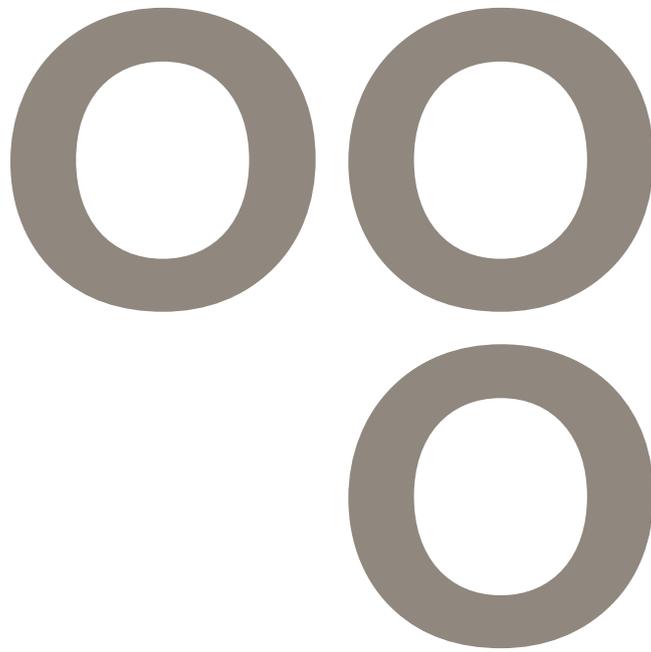

Code of Conduct



Avant-propos

Ensemble jusqu'au sommet – telle est notre vision. Notre stratégie afin de réaliser cette ambition repose sur nos valeurs : qualité, plaisir et durabilité. La manière dont nous vivons ces valeurs est formulée dans nos lignes directrices. Notre Code of Conduct franchit une étape supplémentaire : il décrit les règles qui s'imposent à nous dans les rapports que nous entretenons les uns avec les autres au sein de l'entreprise et avec tous nos partenaires en dehors de Bell Food Group. Il définit des limites claires que nous respectons sans hésitations et décrit la manière dont nous répondons aux franchissements de ces limites. Bell Food Group en tant qu'entreprise, toutes nos sociétés en Suisse et à l'étranger ainsi que tous les collaborateurs sont tenus de respecter notre Code of Conduct, et chacun d'entre nous a sa part de responsabilité dans notre respect constant de nos règles.

Il n'est pas toujours facile de décider ce que signifie, pour nous, un comportement « juste ». En cas de doute, nous devons nous abstenir de tout ce qui pourrait nuire à la bonne réputation de Bell Food Group. Nous voulons mettre les intérêts de Bell Food Group devant nos propres intérêts et nous comporter avec honnêteté à tout moment. En cas de questions, nous apportons notre aide : les supérieurs hiérarchiques ou le Compliance Officer se tiennent à la disposition de tous les collaborateurs – s'ils le souhaitent en toute confidentialité.

1. Comment nous menons nos affaires

Nous nous engageons à respecter le droit en vigueur, les normes et directives obligatoires.

Bell Food Group en tant qu'entreprise et tous nos collaborateurs sont tenus de respecter la loi, les consignes et les directives internes. Leur respect ne doit en aucune manière être mis en péril – il s'agit de préserver notre intégrité. Là où les exigences internes sont plus strictes que les dispositions légales, nos critères plus stricts s'appliquent.

Nous défendons une concurrence équitable.

Bell Food Group fait reposer sa stratégie sur ses propres atouts : la qualité de nos produits, services et collaborateurs ainsi que la tradition d'entreprise honnête. Ce faisant, nous voulons convaincre les clients et fournisseurs, être leur partenaire équitable et faire face à la concurrence sans enfreindre les règles. En particulier, les ententes avec d'autres acteurs de la branche et l'abus de notre position de marché sont strictement interdits.

Nous ne tolérons aucune forme de corruption.

La corruption sous toutes ses formes n'est tolérée en aucune manière par Bell Food Group. Il est interdit aux collaborateurs d'octroyer à des partenaires commerciaux, personnes privées ou organismes et institutions étatiques des prestations visant à obtenir un avantage commercial (corruption active) de même que d'accepter des prestations de tiers visant à l'octroi d'un avantage ou d'un traitement de faveur (corruption passive). De même, les collaborateurs ne doivent pas abuser des compétences octroyées dans le cadre de leur activité dans leur propre intérêt ou dans l'intérêt de tiers. La plus grande retenue s'impose également en ce qui concerne les invitations à des repas et les petits présents. Ceux-ci ne doivent pas donner l'apparence d'une éventuelle obligation, que ce soit en termes matériels ou sur la forme. On pourra se servir de la « Directive relative aux relations avec les partenaires commerciaux et les autorités » comme référence ou consulter le Compliance Officer.

Nous évitons les conflits d'intérêts.

D'une manière générale, nous cherchons à éviter, au sein de Bell Food Group, que les collaborateurs se retrouvent dans des situations susceptibles d'entraîner un conflit entre leurs propres intérêts ou des liens familiaux et personnels et les intérêts de l'entreprise. Il s'agit par exemple des relations commerciales avec des personnes proches ou des activités et liens en concurrence avec les tâches au sein de Bell Food Group. Les collaborateurs sont tenus d'informer le supérieur hiérarchique ou le Compliance Officer en cas de conflit d'intérêts possible et de trouver une solution appropriée pour les deux parties.

Nous protégeons les informations confidentielles et les actifs de l'entreprise.

Bell Food Group dispose dans certains domaines de ses propres techniques et connaissances essentielles pour notre réussite sur le marché. Des informations à ce sujet et d'autres indications confidentielles au sujet de notre activité, de nos collaborateurs et partenaires externes sont accessibles, au sein de notre entreprise, aux collaborateurs dans la mesure où leurs tâches l'exigent. Au-delà de ce cadre, elles doivent être traitées de façon confidentielle tant en interne que vis-à-vis de tiers. De la même manière, nous protégeons la propriété intellectuelle et les informations confidentielles dont nous prenons connaissance dans le cadre de la collaboration avec des partenaires. Tous les

collaborateurs sont tenus de faire un usage soigné des outils de travail, équipements, appareils et autres actifs de l'entreprise, et ce uniquement dans le cadre de leur activité. Avec notre présentation des comptes selon des principes reconnus, nous faisons en sorte que les processus commerciaux et la comptabilisation des actifs de Bell Food Group puissent être révisés dans les règles et soient transparents pour les détenteurs de parts et le public .

Nous prévenons l'abus d'informations d'initiés.

Bell Food Group est cotée en bourse. Par conséquent, tous les collaborateurs ayant accès à des informations afférentes, sont soumis aux consignes relatives au délit d'initiés. Les informations internes confidentielles ne doivent pas être utilisées pour ses propres achats ou ventes d'actions et ne doivent pas être transmises à des tiers à titre de recommandation d'achat ou de vente. Lorsque des informations concernant le marché doivent être transmises à des tiers, une déclaration de confidentialité doit être exigée.

Nous payons nos impôts là où une valeur rentable est générée

Nous prenons notre responsabilité entrepreneuriale au sérieux et respectons les lois fiscales des pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Bell Food Group paie ses impôts dans les pays générateurs d'une substance économique et ne pratique aucune optimisation fiscale agressive. Nous réalisons les transactions internes au consortium aux conditions du marché.

2. Comment nous gérons les rapports humains au sein de l'entreprise

Nos rapports sont empreints de respect et exempts de discrimination.

Bell Food Group est une entreprise ouverte dans laquelle la dignité humaine et les droits de la personne de tous les collaborateurs sont respectés. Nous attendons des collaborateurs qu'ils entretiennent des rapports dépourvus de préjugés et travaillent les uns avec les autres quels que soient l'âge, le sexe, la nationalité, l'appartenance ethnique, la religion politique, l'orientation sexuelle. Le mobbing et les harcèlements ne sont pas tolérés, même s'ils ont lieu en dehors du lieu de travail ou du temps de travail.

Nous protégeons la sécurité et la santé de nos collaborateurs.

Dans l'organisation des processus de travail et postes de travail, Bell Food Group accorde une très grande importance à la protection de la sécurité et de la santé de tous les collaborateurs. Nous misons sur la formation et la prévoyance. Les collaborateurs sont tenus d'éviter et de communiquer sans délai les conditions de travail dangereuses ou les situations présentant des risques possibles pour la santé.

Nous promouvons de bonnes conditions de travail, le perfectionnement continu et des salaires équitables.

Nos objectifs pour le recrutement, la formation, la rémunération, le partenariat social, l'information et l'harmonisation au sein de Bell Food Group sont résumés dans la stratégie RH. Elle précise également nos principes comportementaux et de direction, lesquels ont un caractère obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs et des supérieurs hiérarchiques. Même si nous ne pouvons pas garantir un emploi à vie, notre objectif est de qualifier tous les collaborateurs pour une activité professionnelle durable.

Bell Food Group offre aux collaborateurs des salaires équitables. Nous nous référons aux conditions d'engagement d'entre-prises comparables et offrons des conditions au moins conformes à la moyenne de notre branche. Bell Food Group se réfère à des modèles modernes de temps de travail, travail posté, travail à temps partiel, etc.

La formation et le perfectionnement constituent à nos yeux des aspects centraux d'une politique du personnel responsable. Nous proposons une formation de base dans de nombreuses professions, de même que des possibilités de perfectionnement internes, et nous soutenons la participation à des cours afférents.

3. Comment nous concevons la relation avec nos clients

Nous proposons aux consommateurs des produits frais de haut niveau qualitatif.

Bell Food Group fabrique pour les consommateurs des produits de qualité supérieure associant plaisir et fraîcheur. De l'approvisionnement à la distribution, en passant par la transformation, nous misons sur le naturel et la qualité des ingrédients et processus.

Nous misons sur l'esprit de partenariat dans nos relations avec nos clients.

Pour fournir aux consommateurs nos produits frais et de meilleure qualité, Bell Food Group collabore étroitement avec les partenaires de la distribution du commerce de détail, du food service ainsi que de l'industrie alimentaire.

4. Ce que nous attendons de nos fournisseurs

Nous attendons de nos fournisseurs le respect des principes du travail, de l'éthique et de l'environnement qui sont comparables avec les nôtres.

Bell Food Group accorde de l'importance à la durabilité de ses produits et services. C'est pourquoi il est important pour nous que les sous-traitants de marchandises et de services se conforment à nos exigences d'économie durable. Nous privilégions les fournisseurs qui satisfont à cette condition.

5. Comment nous préservons les droits de nos actionnaires

Nous observons les principes de bon gouvernement d'entreprise.

Entreprise cotée en bourse, Bell Food Group a une obligation particulière par rapport aux actionnaires de l'entreprise. Nous nous référons aux lignes générales de conduite du « Swiss Code of Best Practice » d'économiesuisse et appliquons les principes de la Directive concernant les informations relatives au gouvernement d'entreprise (Directive Corporate Governance) de la Bourse suisse SWX. Les règles de gouvernement d'entreprise sont ancrées dans les statuts de la société ainsi que dans les règlements organisationnels et commerciaux. Les statuts ainsi que les règlements organisationnels et commerciaux sont régulièrement vérifiés par le conseil d'administration et adaptés aux exigences.

6. Comment nous nous comportons en tant qu'élément de la société

Nous entretenons un dialogue ouvert avec tous nos groupes d'interlocuteurs.

Dans la communication interne et externe, Bell Food Group préconise le dialogue avec tous les groupes d'interlocuteurs. En plus du/de la supérieur(e) hiérarchique direct(e), chaque collaborateur peut également s'adresser à une personne de référence du service RH. L'intranet et la revue du personnel constituent d'autres plateformes aptes à stimuler la culture du dialogue.

Dans la communication avec l'extérieur, les communications et publications régulières ainsi que les informations sur Internet sont complétées par des contacts directs, par exemple lors de conférences de presse ou de l'assemblée générale. De surcroît, nous entretenons, sur tous nos marchés, un échange régulier avec nos parties prenantes.

Nous assumons nos responsabilités.

Il relève de notre responsabilité entrepreneuriale d'assurer la réussite de Bell Food Group sur le long terme. En tant qu'un des premiers préparateurs et distributeurs de viande, poissons & fruits de mer et produits de convenance, nous ne nous contentons pas de veiller à la qualité de nos produits.

Notre responsabilité entrepreneuriale constitue la base de notre réussite commerciale et la condition implicite de la satisfaction de nos clients. Pour assurer notre réussite sur le long terme, nous devons préserver l'acceptation de tous les groupes économiques intéressés par Bell Food Group.

7. Comment nous pratiquons une économie durable

Nous nous engageons en faveur d'une production et d'un approvisionnement responsables.

Pour assurer la pérennité de son succès, Bell Food Group doit organiser l'ensemble de la chaîne de création de valeur d'une manière responsable. Nous nous engageons en faveur de produits écologiques produits dans le sens d'un respect du bien-être des animaux et d'une responsabilité sociale.

Nous apportons notre contribution à l'efficacité des ressources et à la protection du climat.

Bell Food Group est une entreprise de production et possède donc une responsabilité particulière quant à l'utilisation des ressources naturelles. A titre de contribution à la protection du climat et pour des raisons d'efficacité des coûts, nous respectons l'environnement et préservons les ressources. Nous promovons des projets innovants dans ce domaine afin de satisfaire à nos exigences en tant que leader du développement durable dans notre branche.

8. Comment nous vivons notre Code of Conduct

Nous promovons la connaissance et la compréhension des règles de notre Code of Conduct.

Tous les collaborateurs sont informés au sujet du Code of Conduct après leur arrivée dans l'entreprise. Les supérieurs hiérarchiques doivent régulièrement aborder les points importants pour leur domaine et favoriser la compréhension de l'utilisation. Les supérieurs hiérarchiques et le Compliance Officer sont disponibles afin de répondre aux questions.

Nous considérons le Code of Conduct comme faisant partie intégrante de chaque contrat d'engagement.

Bell Food Group considère le Code of Conduct comme faisant partie intégrante de tout contrat de travail. En signant le contrat, les collaborateurs déclarent approuver les règles qu'il contient. Le respect de ces règlements est obligatoire.

Nous offrons un soutien en cas de doutes.

Si les collaborateurs ont des incertitudes à propos de règlements du Code of Conduct ou le comportement juste à avoir dans telle ou telle situation, le/la supérieur(e) ou le Compliance Officer se tiennent à disposition.

On trouvera les coordonnées du Compliance Officer de Bell Food Group sur le site Web de Bell Food Group www.bellfoodgroup.com.

Nous entamons des procédures à l'encontre des violations et soutenons les personnes qui dénoncent des écarts.

Les supérieurs hiérarchiques et le Compliance Officer sont tenus d'examiner toutes les infractions, de les clarifier avec les personnes concernées et de définir éventuellement des mesures disciplinaires avec les supérieurs. Il en va de même pour les dénonciations émanant de collaborateurs au sujet de violations de collègues ou de supérieurs hiérarchiques. Dans de telles situations, le Compliance Officer préservera, si demande lui en est faite, l'anonymat du dénonciateur et le/la protégera contre une pression éventuelle d'autres parties impliquées.

La violation du Code of Conduct peut porter préjudice à l'intégrité de Bell Food Group. C'est la raison pour laquelle la Révision interne vérifie, dans le cadre d'audits, les comportements fautifs éventuels.

Contact :

Michael Gloor · Chief Compliance Officer
Bell Food Group SA· Elsässerstrasse 174 · 4056 Bâle · Suisse
Tél. + 41 58 326 3030 · Fax +41 58 326 2100
michael.gloor@bellfoodgroup.com
www.bellfoodgroup.com